

**EXTRAIT DU PROCÈS VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 10 MARS 2026**

Date de la convocation : 4 mars 2026

transmise le : 4 mars 2026

Membres élus : 27

en fonction : 26

présents : 23

Sous la présidence de Monsieur Denis RIEDINGER, Maire,

Membres présents : Mesdames et Messieurs Caroline MAECHLING, Daniel MISCHLER, Nadia STOLL, Grégory GANTER, Roland SCHURR, Nathalie GRATHWOHL, Mathieu TAESCH, Christiane WOLFHUGEL, Olivier RIEDINGER, Christiane SAEMANN, Jacky WOLFF, Béatrice DEBRIE, Emmanuel DOLLINGER, Caroline OFFERLE, Mélanie LALLEMAND, Laëtitia GRASSER, Laurent WAEFFLER, Mélanie GRATHWOHL, Sylvia ECKERT, Thierry RIEDINGER, Emmanuelle EBERHARDT, Mathieu HIRSCH

Étaient absents excusés : Monsieur Alexandre WINTER, Monsieur Arnaud OTTMANN qui donne pouvoir à Monsieur WOLFF, Madame Florence NOBLET qui donne pouvoir à Monsieur Daniel MISCHLER

Étaient absents non-excusés :

Secrétaire de séance : Madame Isabelle LE LAY

2026-018 Urbanisme Vente d'un immeuble

Vu le Code général des collectivités territoriales

Vu l'avis du service des Domaines en date du 25 juin 2025, relatif à l'estimation du bien communal cadastré section 4 parcelle n°262 ;

Considérant que la commune est propriétaire d'un immeuble cadastré section 4 parcelle n°262 ;

Considérant que ce bien n'est plus affecté à un service public et qu'il peut être cédé ;

Considérant l'estimation réalisée par le service des Domaines fixant la valeur du bien à 247 000 € hors taxes ;

Considérant que Monsieur/Madame [Nom de l'acquéreur] a manifesté son intérêt pour l'acquisition de ce bien ;

Considérant que la commune souhaite procéder à la vente de cet immeuble sur la base de l'estimation du service des Domaines, soit 247 000 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à la majorité (une abstention)

- Approuve la vente de l'immeuble communal cadastré section 4 parcelle n°262
- Fixe le prix de vente à 247 000 € conformément à l'estimation du service des Domaines ;
- Précise que les frais d'acte notarié seront à la charge de l'acquéreur ;
- Autorise Monsieur le Maire à signer l'acte de vente ainsi que tous documents nécessaires à la réalisation de cette cession.

Pour extrait conforme à Hoerdts, le 12.3.26

Publié le 12.3.26

Transmis à la Préfecture le 12.3.26

Certifié exécutoire

Le secrétaire de séance
Isabelle LE LAY



Le Maire
Denis RIEDINGER

